

pays si cruellement éprouvé par suite d'un défaut d'organisation qui a paralysé, lors de notre dernière guerre, ses forces et son courage.

Une occasion plus favorable ne pouvait s'offrir, excusez-moi donc d'en avoir profité.

Merci, de plus, de votre bienveillante attention. Peut-être, un jour, aurez-vous la preuve qu'en m'écoutant, vous avez accompli un acte de patriotisme et d'humanité.

M. Charles-M. LIMOUSIN

Publiciste.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

— Séance du 27 août 1874. —

Il est des hommes, même dans les régions politiques, qui nient l'existence de ce qu'on appelle « la question sociale ». La question sociale, cependant, n'est point un vain mot ; il suffit de regarder, sans même forcer l'attention, les faits qui s'accomplissent dans tous les pays industriels pour constater que partout existe et se répand un antagonisme de classes qui atteint parfois les proportions de la haine. Notre pays a eu le triste privilège de montrer, par deux exemples formidables, l'insurrection de juin 1848, et l'insurrection communaliste de 1871, à quels résultats peut conduire cet antagonisme. Espérons que les circonstances ainsi que la sagesse de nos gouvernements futurs nous éviteront de donner au monde un troisième exemple, qui pourrait bien, comme enchaînement, intensité et funestes résultats, être au second ce que lui-même fut au premier.

Ce n'est pas, Messieurs, une prévision en l'air que j'exprime ici ; pendant dix ans de ma vie j'ai vu s'accumuler le désir de la revanche de la défaite de Juin dans la partie remuante de la population ouvrière de Paris. J'ai vu aussi des écrivains consacrer leur plume à cette triste besogne.

Un fait qui prouve combien le caractère social du mouvement communaliste parisien a été vivement ressenti partout, c'est la revendication qu'en font, d'un bout à l'autre de l'Europe, les éléments agissants des populations ouvrières, sauf peut-être les Anglais... et encore ! Le Dix-Huit Mars est fêté en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, par un grand nombre de sociétés ouvrières.

C'est, dira-t-on peut-être, la faute de l'Internationale. A cela il y a plusieurs réponses à faire : la première, c'est que cette Société n'est plus qu'une ombre ; la seconde, c'est que l'Internationale n'a pas eu, dans le mouvement communaliste, l'action prépondérante que beaucoup de gens lui ont attribuée et qu'au contraire, elle y a représenté le groupe subordonné et vaincu qui avait levé le drapeau du fédéralisme ; enfin, que l'Internationale elle-même n'a été que la conséquence d'une situation, tout comme la Commune.

Je ne veux pas insister davantage sur ce côté de la question, qui ne rentre que par ses généralités dans le sujet que je veux traiter. Je me bornerai donc à le résumer en disant que, pour tout esprit scientifique, qui considère les événements sans prévention d'aucun genre, les faits que je viens de rappeler attestent l'existence d'un état moral violent et dangereux chez les ouvriers et chez leurs employeurs. Et cet état moral, c'est sinon la « question sociale » elle-même, du moins le ferment qui lui donne son caractère aigu et doit nous amener à en désirer une solution, sinon radicale, du moins aussi prompte que possible dans ses premiers effets. Il dépend, du moins je le crois, du groupe d'hommes que M. d'Audiffret-Pasquier a appelé « les classes dirigeantes », de faire que cette solution soit pacifique et ne lèse que le moins possible les intérêts de ces classes.

La question sociale, Messieurs, a son origine dans la manière dont est faite l'application d'une loi, d'ailleurs fort juste en principe, de l'économie politique, celle de la division du travail et de la spécialisation des travailleurs, conséquence elle-même de l'accumulation des capitaux fixes et de leur transformation en puissants instruments de travail. Cette organisation industrielle a amené l'établissement, entre les capitalistes employeurs de travail et les travailleurs employés d'un état moral analogue à celui qui existait autrefois entre les seigneurs grands propriétaires et leurs serfs ou vassaux. Ce qui nous montre que telle est bien l'origine de l'état de crise dans lequel nous vivons, c'est ce fait fort connu qu'en France, où la situation de propriétaire agricole et celle de travailleur se confondent le plus souvent dans la même personne, ce que l'on appelle la question sociale et qu'il serait plus exact de nommer la question ouvrière, n'existe pas dans les campagnes ; tandis que nous venons de la voir se poser en Angleterre, où subsiste encore la grande propriété et où existe une véritable population de salariés agricoles. Nous voyons enfin, par l'histoire de tous les pays industriels, que la question ouvrière s'est posée au fur et à mesure que l'industrie se centralisait entre quelques mains, que, d'une part, l'ancien petit patron artisan faisait place à l'entrepreneur capitaliste, et que de l'autre, les petits ateliers étaient remplacés par les grandes ma-

nufactures. Il y avait autrefois entre patrons et ouvriers des rapports plus fréquents, plus directs, plus intimes ; l'écart des situations était moins grand. Le patron se considérait comme un frère aîné ou un père. Il exerçait souvent son autorité d'une façon despotique, capricieuse, mais il avait le sentiment d'une responsabilité.

L'histoire de la transformation de l'industrie française, et surtout de celle de l'industrie anglaise, nous montre la rupture de ce lien de solidarité. Un ouvrage très-curieux publié en anglais par le docteur Brentano, de Munich, raconte d'une façon saisissante comment les *Trade-Unions*, ou sociétés de résistance des ouvriers anglais, ont pris naissance dans l'industrie de la draperie, vers le milieu du siècle dernier, lors de l'établissement des grandes fabriques. Il raconte aussi que les petits industriels prêtèrent, à diverses reprises, leur concours aux ouvriers pour obtenir du Parlement le maintien des vieux règlements remontant au règne d'Elisabeth.

Suit-il de cette conséquence de la division du travail social entre deux catégories de personnes, les employeurs et les employés, et de l'établissement de la grande industrie, qu'il faut revenir à l'organisation du passé ? Tel n'est pas mon avis : procédant sans passion à l'analyse d'un état de choses fort grave, j'ai tenu seulement à en indiquer les origines comme le médecin constate les causes d'un mal.

C'est en France que la réaction contre cet état de choses s'est tout d'abord produite de la part des travailleurs et des hommes compatissants à leur situation. Nous avons eu d'abord les écoles socialistes de Babeuf, de Fourier, de Saint-Simon, de Cabet, de celui qui devait être Napoléon III, de Pierre Leroux et de M. Louis Blanc. Je ne prétends établir aucune assimilation entre tous ces systèmes fort divers ; je me bornerai à faire remarquer qu'ils avaient ce caractère commun de vouloir opérer, non une réforme de l'organisation sociale existante, mais une véritable transformation. Je ne connais pas assez bien les détails de l'organisation saint-simonienne pour me permettre d'en parler. Je sais que Fourier préconisait un système d'association savamment combiné où le capital et le travail auraient réglé leurs intérêts réciproques d'un commun accord, concurremment avec un autre élément, le talent. Les autres écoles se bornaient à vouloir associer les travailleurs, entre lesquels serait faite une répartition égalitaire du produit ; le capital était exclu et excommunié, ainsi que le talent, élément d'inégalité. C'est le groupe des écoles communistes, qui va d'ailleurs du plus au moins.

Vers 1832, un philosophe sorti de l'école saint-simonienne, M. Buchez, proposa un système plus en rapport avec le milieu social existant, celui de groupements d'ouvriers entreprenant l'industrie et réalisant pour leur compte les bénéfices des patrons. C'est ainsi que prit naissance le sys-

tème des associations dites de production. Deux tentatives furent faites et les sociétés ainsi créées vécutent assez longtemps. Je dois ajouter que M. Buchez, catholique libéral, donnait pour base à son système le sentiment religieux et l'établissement, à l'aide des bénéfices, d'un fonds commun indivis, ce qui lui donnait un certain côté communiste.

Le journal *l'Atelier*, rédigé par des ouvriers, pour la plupart disciples de M. Buchez, défendit et propagea le système de l'association ouvrière.

La propagande des écoles socialistes aidant, il se produisit ce fait qu'en 1848, l'engouement pour les associations ouvrières fut immense. Les écoles socialistes qui voulaient plus que cela y poussaient comme à un premier pas qui devait préparer la réalisation complète de leur système. L'Assemblée constituante, entraînée par l'opinion publique, vota une subvention de trois millions qu'une commission fut chargée de répartir. Les membres de cette commission n'avaient naturellement aucune expérience du système nouveau. Ils partageaient probablement cette croyance que nous retrouverons souvent ensuite : qu'il suffit à des ouvriers de s'associer et d'entreprendre une opération industrielle, pour que celle-ci fonctionne immédiatement. Les trois millions ne furent pas intégralement distribués ; une assez bonne partie fut employée à venir en aide à des industriels qui firent la promesse d'expérimenter l'association ; enfin, les sociétés auxquelles on prêta de l'argent échouèrent à peu près toutes.

Mais, à côté des associations subventionnées, il s'en était fondé d'absolument libres ; parmi celles-ci, un certain nombre réussit, les associés acquirent quelques connaissances des règles de l'industrie et du commerce. Ces faits se produisirent non-seulement à Paris, mais dans différentes villes de province. Puis vint le coup d'État du 2 décembre ; un grand nombre d'associations furent dissoutes autoritairement par le nouveau pouvoir, d'autres croulèrent parce que leurs chefs ou leurs membres tentèrent de défendre l'autorité de l'Assemblée nationale, ou parce que, simplement signalés comme républicains, ils furent transportés par décision des commissions mixtes.

Quelques associations toutefois survécurent et continuèrent à vivre complètement ignorées. On en compte encore de celles-là, à Paris, cinq ou six ; d'autres sont mortes depuis quelques années seulement ; une subsiste à Vienne, dans l'Isère.

Vers 1859, on commença à parler en France des merveilleux résultats obtenus en Angleterre par un nouveau système d'organisation du commerce, appelé la *co-opération*. Analyse faite, il se trouva que ce système n'avait rien d'absolument nouveau pour la France, qu'il y avait été employé à diverses reprises, et notamment dans la période de 1848

à 1851. Il consistait dans le groupement d'un certain nombre de consommateurs pour acheter en gros les produits nécessaires à leur alimentation et ainsi économiser les bénéfices que prélève le commerçant de détail. Ce n'était, en somme, que l'application du procédé que je viens d'indiquer à l'opération économique de la distribution, c'est-à-dire au commerce.

Ainsi que je l'ai dit, le procédé n'a rien de nouveau, il se pratique peut-être depuis qu'il y a des marchands et des gens désireux d'acheter au meilleur marché possible. Il n'avait, en 1848, qu'un seul caractère nouveau : les consommateurs n'ayant pas chez eux d'emplacements pour déposer leurs parts dans les achats faits en commun, on songea à louer des magasins où chacun irait chercher selon ses besoins ; puis on pensa qu'il serait bon d'obtenir, au moment de cette distribution, le remboursement du prix de la marchandise, augmenté des frais, afin de pouvoir recommencer immédiatement. De la sorte, les achats en commun d'autrefois se transformèrent en association pour la vente par les consommateurs. Les Anglais les nomment Sociétés de distribution ; nous, Sociétés de consommation ; nom qui me semble moins exact que le premier.

Le nom de *Co-operation* avait été donné à ces associations par les disciples du socialiste anglais Robert Owen, qui, vingt ans après l'échec de la tentative de New-Lanark, trouvant dans les associations de distribution le même principe fondamental que dans le système de leur maître, devinrent les champions de ce nouveau mouvement en se l'appropriant et en lui donnant le nom qu'Owen avait donné à son système.

Vous savez tous, Messieurs, qu'il existe une association anglaise qui a une réputation immense ; c'est celle des fameux *Équitables Pionniers de Rochdale*. Cette association, commencée par sept pauvres tisserands, ignorants aussi bien du socialisme que de l'économie politique, compte aujourd'hui environ 7,000 membres et possède 4 millions de capital.

La Société de Rochdale, Messieurs, contrairement à ce que l'on croit généralement, même en Angleterre, n'est pas la première en date. Elle ne remonte qu'à 1844, et le *Co-operative Handbook* pour 1874 porte les noms de trois sociétés, encore existantes et fondées en 1839, 40 et 42.

Mais, si la Société de Rochdale n'est pas la plus ancienne, elle est celle qui a servi pendant longtemps de type et où a été en premier pratiqué le système qui a fait l'immense succès des sociétés anglaises. Les sept premiers pionniers, qui ne tardèrent pas à être douze, puis une vingtaine, chiffre auquel ils restèrent longtemps, se proposaient d'en venir à se passer du boutiquier pour tous leurs achats ; seulement, pour cela,

ils n'avaient pas suffisamment de capitaux. Pour arriver à les réaliser, ils imaginèrent de faire agir leur société vis-à-vis de ses propres membres comme un marchand ordinaire avec ses clients. C'est-à-dire que la marchandise, au lieu d'être vendue à prix de revient, le fut aux mêmes prix que dans les boutiques des détaillants. Il en résulta des bénéfices qui servirent à l'extension des affaires. Plus tard, lorsqu'on n'eut plus besoin de s'étendre, d'une part, l'habitude était prise et de l'autre on s'était aperçu qu'on avait atteint un but auquel on n'avait pas songé tout d'abord : la création de l'épargne pour les ouvriers. Ces épargnes, ne sachant qu'en faire, les associés demandèrent que la Société les gardât et les fit valoir. C'est ainsi que les *Équitables Pionniers* en sont venus à être aujourd'hui propriétaires d'une immense usine de coton et à avoir de nombreux capitaux placés de toutes parts.

Un autre procédé qui servit autant que celui de la vente à bénéfice pour l'extension de la société fut celui de la vente au public. La société coopérative ouvrit ses magasins comme un épiciers ordinaire; vint acheter qui voulut. Seulement, tandis que l'épicier garde pour lui les bénéfices que lui fait réaliser son client, la société, elle, lui en rendit la moitié sous forme de dividende à la fin de l'année. Il n'est pas nécessaire de longtemps réfléchir pour comprendre que ce système exerça une influence considérable pour le recrutement de la Société : on faisait apercevoir aux acheteurs étrangers la perspective d'un bénéfice double en devenant actionnaires et on leur fournissait en outre le moyen de le devenir pour ainsi dire sans bourse délier.

On eut encore à Rochdale une troisième idée dont les Anglais n'apprécient pas assez l'importance : on décida que le capital recevrait un intérêt de 5 0/0 et participerait aux bénéfices pour moitié ; l'autre moitié étant répartie entre les consommateurs en proportion de leurs achats pendant le semestre ou l'année.

Enfin, Messieurs, il faut tenir compte de tout ; les coopérateurs de Rochdale eurent la chance de savoir choisir ou le hasard leur fit choisir pour directeurs des hommes intelligents, qui se mirent vite au courant de leur nouvelle fonction, et, ce qui est très-remarquable, que l'on y conserva.

Je ne vous ferai pas l'histoire du développement du mouvement coopératif anglais. Qu'il me suffise de vous dire que, d'après le rapport du fonctionnaire spécial chargé d'enregistrer ces sociétés, il en existait, à la fin de 1872, en Angleterre et dans le pays de Galles, 819. qui s'étaient fait enregistrer ; 748 avaient envoyé leurs comptes rendus. En Ecosse, il en existait, je crois, 300 d'enregistrées. En Irlande, on n'en comptait qu'une dizaine, et fonctionnant fort mal.

Le rapport du *Registrar* officiel constatait une diminution qui s'était

produite pendant cette année 1872 : il s'était fondé 118 sociétés et il en était mort 212. Cependant il y avait eu progression ; le nombre des sociétés ayant communiqué leurs comptes rendus ne s'était augmenté que de 2 depuis 1871, et cependant le rapport constatait que le capital était monté de 56 millions à 69 en nombres ronds, et que le personnel s'était accru d'environ 30,000 membres (de 270,000 à 300,000). Si vous remarquez, Messieurs, qu'il ne s'agit ici que de l'Angleterre proprement dite, dont la population est de 22 millions d'âmes, et si, d'autre part, vous tenez compte de ce fait que la moyenne des familles anglaises est de cinq personnes, vous arrivez à cet important résultat que l'Angleterre possède quinze cent mille coopérateurs.

Si, maintenant, vous joignez à ces chiffres ceux des sociétés qui n'ont point envoyé leurs comptes rendus ou qui ne se sont pas fait enregistrer, et, en outre, les sociétés d'Ecosse qui sont dans le même cas, — 60 seulement, sur 300, ont envoyé leurs comptes rendus ; — si, enfin, nous tenons compte de ce fait que la progression a dû être aussi rapide en 1873 qu'en 1872, nous pouvons regarder comme une chose établie que la coopération anglaise possède aujourd'hui à peu près cent millions de notre monnaie.

Il ne faudrait pas croire que nos voisins d'outre-Manche n'ont eu qu'à vouloir et à se laisser vivre pour réussir dans cette voie, l'histoire de la coopération est pleine d'échecs ; mais vous connaissez la ténacité indomptable de ce peuple ; d'ailleurs l'exemple de ceux qui avaient réussi était là pour encourager les autres.

Aujourd'hui, Messieurs, l'art d'établir des sociétés coopératives et de les diriger est devenu une véritable science pour les Anglais. Ils ont de nombreux écrits où tous les points sont traités et les solutions pratiques indiquées. Tous les ans, ils réunissent un congrès de délégués d'un certain nombre de sociétés, qui discute les points douteux de la théorie ; théorie essentiellement pratique, bien entendu. Entre deux congrès, les délégués des sociétés en préparent les éléments dans des conférences régionales ; enfin un conseil central, qui siège à Manchester, dirige le mouvement, pendant qu'un journal qui tire à 15,000 exemplaires, le *Co-operative News*, fait la propagande.

J'ai assisté cette année au Congrès tenu à Halifax et je l'ai vu alternativement présider par M. Thomas Brassey, membre du Parlement pour Brighton, et fils du plus grand constructeur de chemins de fer du monde entier, et par M. Walter Morison, ancien membre du Parlement et personnage également très-riche. M. Brassey a prononcé, à la séance d'ouverture, un discours qui a été très-applaudi par les coopérateurs composant le Congrès. Laissant de côté la coopération distributive dont le succès est acquis, l'orateur s'est occupé de la coopération

de production pour en indiquer et les avantages et les difficultés. Son discours peut se résumer ainsi : la direction de l'industrie exige des hommes capables, le nombre des hommes capables que l'on rencontre diminue en raison de la somme d'intelligence qu'on leur demande. Or, les coopérateurs, qui auraient besoin de directeurs capables, ne savent pas ou ne veulent pas les payer selon leur mérite. Un cerveau est une marchandise soumise comme une autre à la loi de l'offre et de la demande. Lorsque les coopérateurs seront disposés à payer, comme le font de grandes compagnies, 4 ou 5,000 livres sterling (100 ou 125,000 francs) par an pour un directeur capable, alors ils pourront aborder la grande industrie. Jusque-là qu'ils se contentent des petites entreprises pour lesquelles il faut des capacités directrices plus faciles à trouver.

Dans le même congrès, on a traité la question des mines coopératives; M. Morison a exposé le système employé pour l'établissement d'une compagnie coopérative à Monkwood. Les actions de cette compagnie, qui sont de la valeur d'une livre, c'est-à-dire de 25 francs, sont possédées par trois sortes d'actionnaires : des sociétés coopératives de distribution, qui ont trouvé là un moyen de placer leur capitaux tout en participant aux bénéfices comme consommateurs; la *Trade Union* des mineurs du Northumberland, poussée par le désir de connaître quels sont en réalité les bénéfices des propriétaires de mines, afin de pouvoir discuter en connaissance de cause les conditions de travail; enfin, des individus, mineurs et autres.

Il existe en Angleterre une cinquantaine de sociétés de production; la plupart sont des moulins à farine possédés par des fédérations de sociétés. Il existe, en outre, un grand établissement d'achats en gros, la *Wholesale Society*, dont le siège est à Manchester, qui appartient également à une fédération. Cette fédération se compose d'environ 400 associations; 230 environ sont simplement clientes et ont une demipart dans les bénéfices à ce titre. Cette société occupe à Manchester trois immenses maisons, que j'ai visitées et qui sont pleines de marchandises des caves aux combles. Elle envoie ses acheteurs aux pays mêmes d'origine, et a fait l'année dernière pour 50 millions de francs d'affaires. Les coopérateurs anglais bénéficient donc ainsi sur leurs achats en gros, aussi bien que sur leurs achats en détail.

La *Wholesale Society* fait également la banque, malgré les dispositions contraires de la loi spéciale aux sociétés coopératives.

Il existe, d'autre part, à Newcastle-on-Tyne, une banque industrielle fondée par le docteur Rutherford, lequel a également fondé l'établissement industriel coopératif d'Ouseburn Engine Works, près Newcastle. L'objet de la banque est de commanditer les sociétés de production avec l'argent des sociétés de distribution. Le docteur Rutherford est un

homme remarquable ; ministre d'un culte dissident, il vit avec la plus grande simplicité et consacre toutes ses ressources et tous ses efforts à des œuvres philanthropiques.

Un fait vous le fera bien connaître. Il y a quelques années, il remarqua que ses paroissiens pauvres avaient de la peine à obtenir les secours des médecins ; il prit alors un congé et se rendit à une école de médecine où il fit ses études afin de pouvoir à l'occasion donner, gratuitement bien entendu, les secours corporels aussi bien que les secours spirituels. Quelque opinion que l'on ait en matière religieuse, on est bien forcé d'admirer un tel homme.

Je suis obligé de me restreindre, car je pourrais sans peine consacrer cette communication tout entière à l'Angleterre.

Presque au même moment où l'on apprenait en France le succès de la coopération en Angleterre, on y apprenait également le succès des banques populaires fondées en Allemagne par M. Schultze-Delitsch. Ces banques, qui ont un caractère essentiellement coopératif, en ce sens qu'elles ont pour objet la suppression de l'intermédiaire, ne sont pas cependant, contrairement à l'opinion générale sur la coopération, utiles aux ouvriers. L'ouvrier, sauf exception, n'a pas besoin de crédit d'une manière régulière. Tout ce dont il peut avoir besoin, c'est, à l'occasion, d'un prêt d'honneur pour traverser un moment de crise. Le petit industriel ou commerçant, l'artisan en un mot, a au contraire fréquemment besoin soit d'une avance, soit de faire escompter du papier à lui remis en paiement. C'est à cette catégorie de travailleurs que les banques de M. Schultze rendent service. Elles sont basées sur le principe de la solidarité absolue des membres. Chacun n'apporte que fort peu, 75 francs en moyenne, et l'on peut emprunter plusieurs fois le montant de son apport. Mais en revanche, chacun est responsable sur tout son avoir non-seulement du montant de ses emprunts, mais en même temps du montant des emprunts des autres.

Vers 1864, mon ami, le professeur Francesco Vigano, de Milan, entreprit une campagne pour l'établissement de banques analogues en Italie. Il eut la joie de réussir et aujourd'hui il existe en Italie 109 banques populaires, sans compter la Banque de Florence, qui possède une centaine de succursales en Toscane et dans les Romagnes. Leur capital général, à la fin de 1872, était de 42 millions de lires ou francs. L'établissement le plus important est la Banque populaire de Milan, qui possède un capital de sept millions et un fonds de réserve de deux millions. Elle a eu l'année dernière un mouvement de 900 millions. Tout y est organisé avec la vieille habileté financière des Lombards. Le local de cette banque, que j'ai visité l'année dernière, est l'ancien local de la caisse d'épargne et a coûté 200,000 francs.

Le système de la responsabilité n'a pas convenu en Italie, les sociétés y sont des sociétés anonymes et ont besoin, par conséquent, d'un fonds de garantie beaucoup plus considérable que les banques allemandes.

En Belgique existe également un système de banques populaires imitées du système allemand. Cependant, M. Lehardy de Beaulieu, notre président d'honneur, me disait l'autre jour qu'on avait tendance à abandonner le système de la solidarité absolue.

A Paris, on découvrit en 1863 l'existence d'une trentaine de banques analogues entre les ébénistes du faubourg Saint-Antoine.

En France, en 1862, le mouvement étouffé en 1851 reprit avec une nouvelle vigueur. On fonda une banque de Crédit au travail, dont l'élément républicain forma le noyau, mais où l'on eut tous les hommes importants du mouvement économique pour actionnaires. Cette banque avait pour objet la commandite des sociétés ouvrières de production qui auraient formé elles-mêmes un premier capital, et l'escompte de leurs valeurs. Par suite de l'ignorance générale chez les coopérateurs ouvriers de la manière dont on conduit une entreprise industrielle et commerciale, beaucoup de tentatives coopératives échouèrent; elles entraînent le Crédit au travail dans leur ruine et celui-ci, à son tour, engloutit les fonds confiés à sa garde par un certain nombre de sociétés en formation.

Vers la même époque, M. Léon Say et quelques autres économistes fondaient une Caisse d'escompte des associations populaires. Le but était en même temps la commandite, mais par un procédé particulier et fort ingénieux, de l'invention, je crois, de M. Léon Say; ce procédé consistait dans l'émission par les associations d'obligations populaires d'une valeur de 20 francs, garanties par la Caisse d'escompte; ces obligations devaient être remboursées au fur et à mesure du paiement de leurs actions par les membres, qui avaient en outre souscrit des engagements échelonnés à titre de garanties. Malheureusement les obligations populaires ne furent pas bien accueillies par le public; la principale des sociétés commanditées, celle des chapeliers, fit de mauvaises affaires et la Caisse d'escompte croula à son tour.

Toujours vers la même époque, Napoléon III, mû par un sentiment dont la recherche n'est pas du domaine de l'économie politique, fonda, lui aussi, une banque d'escompte pour les associations ouvrières. Cette banque est actuellement en liquidation. Je dois ajouter que, de renseignements qui me sont parvenus et que j'ai lieu de croire exacts, il résulte que cette banque n'a pas fait de l'escompte qu'aux associations ouvrières, surtout après la chute de l'empire.

En 1866, le gouvernement mit sur le chantier une loi sur les associations coopératives; il fit procéder à une grande enquête qui aboutit à l'introduction d'un titre sur les « Sociétés à capital variable » dans une

loi générale sur les Sociétés. Ce fut là, à mon avis, un présent funeste aux ouvriers. Il est toujours mauvais que, dans une entreprise industrielle, une partie du capital engagé puisse être retirée; d'autre part, les ouvriers n'ont que trop de tendance à se réserver un moyen de se tirer d'affaire, et cette tendance, à mon avis, est mauvaise; elle est un élément destructeur des associations. Enfin, la plupart des entreprises industrielles vivent à l'aide du crédit, et un des éléments de ce crédit c'est la surface capitaliste de l'entreprise; or, il est clair qu'en face d'une société qui peut, sans publications, réduire son capital des neuf dixièmes, comme le permet la loi de 1867, les fournisseurs limiteront leur crédit aux garanties que leur présente le dixième irréductible.

Malgré toute la bonne volonté qu'on leur montrait, les sociétés coopératives de production ne réussirent que fort peu de 1864 à 1870. Pour quelques-unes qui ont survécu et prospéré, combien ont croulé! Il en subsiste encore à peu près une trentaine à Paris, dont plusieurs remontent à 1848; eh bien, je ne crois pas trop m'avancer en affirmant que, pendant les six ans dont je viens de parler, il a été fait près de deux cents tentatives.

La cause de ces nombreux échecs, du moins la plus importante, c'est l'ignorance des ouvriers en ce qui concerne la conduite d'une affaire industrielle ou commerciale.

Les associés, ne connaissant rien aux affaires, choisissent le plus beau parleur, le plus influent politiquement d'entre eux pour directeur. Mais cela ne comporte pas toujours ni les capacités innées de l'homme d'affaires, ni l'instruction technique nécessaire à la mise en valeur de ces capacités. Il y eut de nombreuses fautes commises, de nombreuses querelles, de nombreux changements de directeurs; le capital, le plus souvent insuffisant, ne tarda pas à être absorbé. On vit alors des désertions en masse. Lorsque l'association a survécu, c'est qu'elle a eu la double chance d'avoir mis la main sur un directeur capable, et de s'être trouvée composée, en dernière analyse, d'hommes d'énergie et de dévouement qui ont vécu de sacrifices pendant plusieurs années.

Après 1870, le mouvement coopératif parisien a en quelque sorte bifurqué. Il s'est formé un groupe composé d'hommes ayant étudié théoriquement et pratiquement la coopération. Ce groupe a constitué une *Société d'étude et de propagande pour le développement des associations coopératives*, dont j'ai l'honneur d'être l'un des secrétaires en compagnie de M. Paul Hubert-Valleroux, jeune avocat de Paris, spécialiste pour les questions d'association. Notre but est de faire, comme disent nos amis anglais, la science de la coopération. Cette science, nous y travaillons par l'étude attentive des phénomènes, en accumulant des observations, comme on fait dans toute science, en les rapprochant, en

les comparant et en en tirant finalement des règles que nous tâchons de soumettre à l'expérience. Ce n'est point devant vous, Messieurs, que j'entrerai dans de longs détails pour l'exposé de la méthode scientifique. Il me suffira de vous dire que nous l'appliquons pour que vous soyez instruits sur la manière dont nous procédons.

En outre du dégagement des lois scientifiques, nous nous livrons à une autre œuvre, nous faisons la propagande pour la cause, et nous mettons notre expérience au service des coopérateurs anciens ou nouveaux.

En face de nous s'est constitué un autre groupe, animé certainement d'excellentes intentions, mais dont nous trouvons les tendances très-dangereuses pour l'idée même qu'ils prétendent servir. Les opinions de ce groupe sont purement empiriques. Elles se rapprochent beaucoup des idées communistes qui avaient cours en 1848. Voici quel est le but qu'ils poursuivent : Constituer, dans chaque profession, un groupe d'ouvriers destiné à l'absorber tout entière — du moins on n'en doute pas ; — ce groupe constituerait un capital à l'aide de versements hebdomadaires ; ce capital servirait à un moment donné à la création d'un atelier coopératif, dans lequel viendraient travailler un certain nombre d'ouvriers désignés par un mode quelconque, peut-être le hasard, cela s'est vu. Les bénéfices de cet établissement industriel, s'ajoutant aux cotisations dont les versements continueraient, permettraient d'augmenter indéfiniment l'entreprise ou de lui créer des succursales ; on arriverait ainsi à absorber toute la profession, toute la corporation, comme on dit encore.

Ce système est-il pratique ? Il est facile de comprendre tout d'abord qu'il a tous les inconvénients qui ont fait échouer les associations précédemment établies ; c'est-à-dire qu'il ne donne aucune garantie en ce qui concerne le choix d'un directeur capable et en ce qui concerne également la possibilité de vivre ensemble pour les associés.

Il faut bien tenir compte, en effet, Messieurs, de cette circonstance, c'est que, comme tous les autres Celtes, nous avons, nous Français, un tempérament qui se prête assez difficilement à l'association ; d'autre part, notre éducation n'est pas faite, pas plus celle des ouvriers que celle des hommes composant les autres catégories sociales, pour corriger ce défaut de nature. Les ouvriers se querellent déjà dans leurs cercles, leurs chambres syndicales, leurs sociétés de secours mutuels, qui n'entraînent pas cependant des rencontres fréquentes ; combien ces ferments de discorde ne sont-ils pas plus actifs dans une association pour le travail en commun ? Cette situation exige que les hommes qui doivent vivre ensemble se choisissent et s'éprouvent avec soin.

Mais le caractère le plus utopique de ce système consiste dans la croyance de ceux qui le préconisent : que la masse des ouvriers ne

manquera pas de venir à eux. Combien il faut pour cela connaître mal la nature humaine ! En admettant même que les obstacles que je viens de signaler ne se produisent pas, il est un sentiment qui empêchera tout : c'est celui de l'égoïsme, que l'on peut bien maudire, mais dont un philosophe, — et nous sommes bien un peu philosophes, nous autres, économistes ou socialistes, — doit tenir compte. On fait appel à tous pour former le capital, — qui doit servir à l'émancipation de tous, c'est vrai ; — mais tout le monde ne pourra pas être émancipé à la fois. Le mouvement d'émancipation s'opérera avec une vitesse d'autant moins grande qu'il faut à chaque ouvrier, pour s'employer, un outillage plus considérable ou plus cher, un capital circulant plus fort en raison de la longueur des transformations et de l'échelonnement des paiements.

Or, dans la moyenne des professions, et cette moyenne tend à s'augmenter par suite du développement de la mécanique, le capital nécessaire pour faire travailler est assez élevé. Supposons maintenant une de ces professions nombreuses comme il en existe à Paris, qui sont exercées par dix, quinze, vingt mille personnes, il est certain que l'heure d'être employé dans l'atelier social ne pourra sonner pour l'immense majorité que dans cinquante ou cent ans, ou même plus tard ; comme, d'autre part, on regarderait comme un crime de lèse-socialisme de payer un centime d'intérêt au capital engagé, il en résulte que tous les hommes qui ne sont pas poussés par un sentiment supérieur à s'occuper des intérêts généraux, et c'est l'immense masse, refusent d'entrer dans une voie qui n'est que la poursuite d'un mirage.

Cette idée, je dois d'ailleurs vous le dire, a été celle de presque tous les coopérateurs au début. Ils y ont renoncé parce que l'expérience leur en a montré l'inanité, mais les nouveaux venus, et c'est là le malheur de la situation, refusent de profiter de cette expérience et recommencent les écoles de leur prédécesseurs.

Ce même groupe travaille également à la constitution de sociétés de consommation ; seulement, il a aussi mal compris l'usage de cet autre instrument que celui du premier. Il les organise en exigeant de tous les associés l'égalité de capital, ce qui dispense de payer un intérêt. On vend au prix de revient, ce qui fait que les consommateurs pour la même somme vivent un peu mieux, mais ne font point d'économies. Il a adopté la forme de la société civile, qui ne peut vendre qu'à ses membres, et n'a pas par conséquent la puissance d'expansion des sociétés qui ouvrent leur porte à tout le monde.

Ce groupe vient d'ailleurs d'éprouver dans un établissement de boulangerie coopérative, fondé à Paris, un échec qui devrait servir d'enseignement.

En somme, Messieurs, quelle conséquence devons-nous tirer de la

situation que je viens de vous faire connaître ? Devons-nous croire que la coopération est d'une réalisation impossible dans notre pays ? Ce n'est pas mon avis ; d'ailleurs, les trente et quelques sociétés de production qui existent à Paris, et dont plusieurs sont de grands établissements industriels, sont une démonstration péremptoire du contraire. Seulement, je crois que la coopération n'est pas un état de choses qui peut s'établir par une incantation magique et par un changement à vue théâtral. Elle exige au contraire une science, une expérience, une éducation, des capitaux que ne possède pas encore la population ouvrière prise dans sa masse. Il faut donc, sans cesser d'agir, compter avec le temps.

Mais en attendant, n'y a-t-il rien à faire pour diminuer au moins l'intensité de la question sociale ? Si, Messieurs, je crois qu'il y a quelque chose à faire : il y a d'abord à préparer la coopération par l'introduction de la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron, puis l'on peut employer les bénéfices de cette participation, — qui ne coûte rien en réalité ni aux ouvriers, ni même aux patrons qui les regagnent par une production plus grande et meilleure, — à l'achat d'actions de la maison industrielle où existe la participation. Par ce moyen, le pauvre devient capitaliste, le salarié associé. C'est, je l'ai dit, l'acheminement vers la coopération.

Il y a encore un moyen, plus facile à employer immédiatement. Il consiste dans l'établissement de la paix industrielle en faisant fixer les conditions du travail par une délégation mixte d'employeurs et d'employés ; le traité ainsi intervenu, revisible à des époques déterminées, serait déposé au conseil des prud'hommes et leur fournirait, ce qui leur manque, une loi d'après laquelle ils pourraient juger. L'emploi de ce moyen, qui commence, je dois le dire, à être usité à Paris, diminuerait considérablement le sentiment d'animosité dont je vous parlais en commençant ; il rétablirait dans une certaine mesure la solidarité détruite par le développement de la grande industrie, et il y introduirait un élément nouveau, celui de l'égalité des contractants. C'est là, Messieurs, une considération d'ordre moral sur laquelle je me permets d'appeler, en terminant, votre attention.

Il y aurait pour les « classes dirigeantes » une grande œuvre à accomplir en convenant de l'existence de la « question sociale » ou, si l'on veut de la question ouvrière, et en travaillant à la résoudre tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. C'est là le seul moyen d'éviter pour l'avenir ces crises formidables dans lesquelles la société peut disparaître.

DISCUSSION.

M. NOTTELLE. L'exposé de M. Limousin fait ressortir cette preuve que si les coopérations ont réussi en Angleterre, c'est qu'elles se sont placées dans les conditions ordinaires de la pratique industrielle, conditions imposées par la nature des choses. Aussi, se déclare-t-il partisan de la coopération si on la considère comme un des moyens partiels de favoriser le mouvement ascensionnel qui pousse les travailleurs vers des positions de plus en plus élevées ; mais il la condamne comme une erreur dangereuse si on veut lui donner les proportions d'une solution générale, et transformer par elle les rapports entre les agents de la production.
